

# NÈGREPELISSE

*Vous aimez Nègrepelisse... Dites-le avec des fleurs !*

## **CONCOURS « NÈGREPELISSE, VILLE FLEURIE »**



Pour la deuxième année, la ville de Nègrepelisse participe au concours « VILLES ET VILLAGES FLEURIS » et invite dès à présent l'ensemble des habitants à embellir et fleurir leurs habitations.

### Comment participer ?

Afin que le plus grand nombre puisse participer, il est possible de concourir dans l'une des quatre catégories suivantes :

1. maison avec jardin ;
2. maison avec décor floral en bordure de voie publique, balcons, terrasses, fenêtres, façades ;
3. immeubles collectifs : appartements avec balcons ou terrasses, fenêtre des particuliers ;
4. commerces, services et hébergements.



Les bulletins d'inscriptions et le règlement du concours sont également disponibles en mairie et sur le site internet de la commune (courriel : [mairie-negrepelisse@info82](mailto:mairie-negrepelisse@info82)), à partir du 21 janvier 2010. Ils devront être renvoyés, au plus tard le 30 mai 2009, à l'adresse suivante :

**Mairie de Nègrepelisse  
A l'attention de M Sébastien LELIEVRE  
Rue Marcelin VIGUIE  
82800 NEGREPELISSE**

**Un jury local**, composé d'un élu, de deux techniciens de la ville, de deux professionnels.

**Le passage du jury** se fera le 24 juin 2010 entre **10h et 16h**.

**La remise des prix** aura lieu à la salle du Conseil Municipal, le lundi 28 juin à **18h30**.

### Les récompenses :

Le 1<sup>er</sup> prix de chaque catégorie recevra un bon d'achat de 80€.

Le 2<sup>ème</sup> et le 3<sup>ème</sup> prix de chaque catégorie recevront un bouquet de fleurs et une bouteille de vin.

### Les principales règles à respecter :

Pour laisser libre le champ à l'imagination et à l'originalité, il convient de respecter quelques principes de bases.

Il est impératif que le fleurissement soit visible depuis la voie publique par une personne assise dans son véhicule. Haies et murets ne doivent donc pas faire écran ni excéder 60 cm de haut.



Le jury appréciera tout particulièrement le cadre végétal, en tenant compte de l'association des couleurs (plantes saisonnière, plantes vivaces, rosiers parterre fleuris, murs végétaux, rocailles, bac à fleurs, jardinières, suspensions, treillages...), l'embellissement et la qualité de l'ornementation. L'entretien du décor floral (enlèvement des fleurs fanées, des feuilles jaunes et des mauvaises herbes) permet un meilleur développement des fleurs.

Le jury sera sensible aux efforts fait pour l'environnement (récupération d'eau pluie, traitements bio, engrais bio...).

## Grille d'évaluation du jury :

Critères	Note	Appréciations
Les fleurs	/40	
Le cadre végétal	/35	
La propreté	/15	
Les efforts pour environnement	/10	
Total	/100	

## Règlement du concours :

*Article 1 :* La ville de Nègrepelisse est seule habilitée à organiser ce concours. La commune délègue au jury ses pouvoirs en matière d'organisation et de contrôle du concours.

*Article 2 :* Le concours est ouvert aux personnes qui résident ou travaillent à Nègrepelisse.

*Article 3 :* Les participants doivent faire acte de candidature auprès de la mairie entre le 10/01/08 et le 30/05/08. Un formulaire d'inscription est disponible à la mairie et sur le site internet de la ville.

*Article 4 :* Plusieurs catégories peuvent concourir :

1. maison avec jardin ;
2. maison avec décor floral en bordure de voie publique, balcons, terrasses, fenêtres, façades ;
3. immeubles collectifs : appartements avec balcons ou terrasses, fenêtre des particuliers ;
4. commerces, services et hébergements.

*Article 5 :* Les participants devront respecter les règles de sécurité inscrites dans l'Ordonnance de 1862 et dans le Règlement Sanitaire Départemental de 1993. En cas de non respect et accident, la responsabilité civile des riverains est engagée.

*Article 6 :* L'inscription au concours est gratuite et implique l'acceptation du présent règlement et des décisions du jury.

*Article 7 :* Les photos prises chez les candidats sont libres de droit. La Mairie de Nègrepelisse se réserve le droit d'exploiter ces photos dans le cadre de la promotion de la manifestation.



## FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Catégorie :

- 1. maison avec jardin ;
- 2. maison avec décor floral en bordure de voie publique, balcons, terrasses, fenêtres, façades ;
- 3. immeubles collectifs : appartements avec balcons ou terrasses, fenêtre des particuliers ;
- 4. commerces, services et hébergements.

Nom :

---

Prénom :

---

Adresse :

---

Téléphone :

---

Portable :

---

Observations :

---

---